

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 15 juillet 2024, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Fabrice ANDRÉ, Éric GIROUX, Serge MAITRE, Thierry MENNETRIER, Stephan OLCZAK et Mmes Muriel DERRUAZ et Sophie PICOD.

Absents excusés : M. Michel ANDRÉ qui a donné pouvoir à M. Laurent CLÉMENT-ROBIN, Mme Laurence ROI qui a donné pouvoir à M. Thierry MENNETRIER, Mme Véronique CHARLOT qui a donné pouvoir à M. Éric GIROUX, et Mme Margarita MARTIN DELGADO.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres :

En exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 13.

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut démarrer.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 17 juin 2024
- Délibération : MBA - Demande de fonds de concours « Voirie »
- Délibération : Demande exceptionnelle d'aide au financement d'un voyage scolaire en octobre 2024, faite par le Sou des écoles
- Délibération : Création d'un emploi sous Contrat à Durée Déterminée d'aide cantinière, au restaurant scolaire, de surveillance de la garderie du soir et de soutien mission école
- Délibération : Création d'un emploi sous Contrat à Durée Déterminée de cantinière, au restaurant scolaire
- Questions diverses

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

#### **ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2024**

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, ont signé le PV.

#### **DÉLIBÉRATION N° 34-24 : MBA - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « VOIRIE »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet suivant :

- Réfection totale de la chaussée de la rue du Lavoir et de la rue du Château suite aux travaux de mise en séparatif du réseau assainissement exécutés par Mâconnais Beaujolais Agglomération, pour un montant total prévisionnel estimé à 116 660,00 € HT (travaux et honoraires).

Il propose de solliciter une subvention auprès de MBA, dans le cadre du fonds de concours « Voirie », pour cette opération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté pour un montant de 116 660,00 € HT ;

DÉCIDE de demander un fonds de concours à MBA en vue de participer au financement de ce projet à hauteur de 37 521,52 €,

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**DÉLIBÉRATION N° 35-24 : DEMANDE EXCEPTIONNELLE D'AIDE AU FINANCEMENT  
D'UN VOYAGE SCOLAIRE EN OCTOBRE 2024, FAITE PAR LE SOU DES ÉCOLES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une demande exceptionnelle d'aide au financement d'un voyage scolaire, faite par le Sou des écoles de CHEVAGNY.

Mme DERRUAZ explique de façon détaillée le projet de voyage pour les élèves de l'école de CHEVAGNY, des cycles 2 et 3, qui se déroulera du 1er au 4 octobre 2024, au village des Moussières.

Considérant le coût conséquent de ce projet profitant aux élèves de l'école, le Conseil Municipal admet le bien-fondé de la demande.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle, à hauteur de 2 000 €, au Sou des écoles de CHEVAGNY.

DIT que cette dépense sera à inscrire sur le budget communal 2024.

**DÉLIBÉRATION N° 36-24 : CRÉATION D'UN EMPLOI SOUS CONTRAT À DURÉE  
DÉTERMINÉE D'AIDE CANTINIÈRE, AU RESTAURANT SCOLAIRE, DE  
SURVEILLANCE DE LA GARDERIE DU SOIR ET DE SOUTIEN MISSION ÉCOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de contractuel à temps non complet, au restaurant scolaire et à l'école,

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un Contrat à Durée Déterminée, à temps non complet, rémunéré à l'indice brut 371 (indice majoré 369) du grade de recrutement « Adjoint technique » :

- pour assurer les fonctions d'aide au service et à la surveillance au restaurant scolaire, de surveillance de la garderie du soir et de soutien mission à l'école : contrat de 6,00 heures par jour d'école, soit 24 heures hebdomadaires par semaine d'école.

Ce contrat sera établi à compter du 2 septembre 2024 jusqu'au 4 juillet 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de créer un emploi sous CDD, à temps non complet, pour assurer les diverses fonctions ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi, sont inscrits au budget communal.

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

**DÉLIBÉRATION N° 37-24 : CRÉATION D'UN EMPLOI SOUS CONTRAT À DURÉE  
DÉTERMINÉE DE CANTINIÈRE, AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de contractuel à temps non complet, au restaurant scolaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un Contrat à Durée Déterminée, à temps non complet, rémunéré à l'indice brut 371 (indice majoré 369) du grade de recrutement « Adjoint technique » :

- pour assurer les fonctions de cantinière au restaurant scolaire : contrat de 5,00 heures par jour d'école, soit 20 heures hebdomadaires par semaine d'école et 4 heures de ménage de prérentrée scolaire.

Ce contrat sera établi à compter du 30 août 2024 jusqu'au 20 décembre 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de créer un emploi sous CDD, à temps non complet, pour assurer les fonctions de cantinière au restaurant scolaire.

DIT que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi, seront inscrits au budget communal.

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Point sur les travaux**

M. PERRAUD informe le Conseil Municipal :

- Travaux électriques salle des fêtes

La commune est toujours dans l'attente du CONSUEL afin de pouvoir souscrire à un abonnement auprès d'EDF.

- Mairie

L'entreprise LANDRIX est intervenue pour changer les vannes des radiateurs de chauffage de la Mairie et de la salle du conseil, ainsi que pour l'installation d'un purgeur dans le logement au-dessus de la Mairie.

- Atelier

La mise en place d'une mezzanine dans l'atelier communal a été réalisée par l'entreprise G-LOC. D'une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup>, cet espace supplémentaire permettra le stockage de matériel, notamment les décorations et illuminations de Noël.

- Église

Le démoussage du toit a été réalisé par l'entreprise NOVA DECO, pour un résultat très probant. Des photos des toitures avant et après le démoussage ont été projetées en séance.

- Voirie

M. CLÉMENT-ROBIN informe le Conseil Municipal de la réalisation des travaux de voirie concernant le reprofilage de la Route d'Hurigny qui s'affaissait, par l'entreprise ZIEGER.

Une émulsion et le marquage médian de la chaussée seront prévus sur le budget 2025.

- Kangoo électrique

La livraison du nouveau véhicule communal est fixée au 16-07 à l'atelier.

- École

Les travaux de réfection des façades Est et Nord de l'école ont débuté ce jour.

### **Réunion avec le Conseil Départemental**

M. le Maire fait un retour sur la rencontre avec M. Sébastien MARTIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental en charge des routes et infrastructures, accompagné des techniciens de la DRI, qui s'est déroulée en Mairie le 25-06, en présence de M. Patrick DESROCHES, conseiller départemental du canton d'Hurigny et du premier adjoint au Maire de Prissé.

Le bureau d'études missionné par le Conseil départemental a présenté un état des lieux routier sur le tronçon de la RD 17 allant du giratoire de la Massonne (Charnay-lès-Mâcon) à celui des 2 Roches (Prissé) et proposé différentes solutions visant à améliorer la sécurisation du secteur, notamment au niveau des différents carrefours, jugés peu lisibles et inadaptés en raison du volume de 10 000 véhicules/jour sur la RD 17.

S'agissant plus spécifiquement du carrefour des RD 17 et 194, deux scénarios ont été proposés par le bureau d'étude :

- le premier visant à resserrer les largeurs de voies sur l'axe principal (RD 17) afin d'obtenir un « effet de paroi ». De plus, une suppression de la voie de Tourne à droite en provenance de Charnay-lès-Mâcon et une reprise de la branche de la RD 194 seraient également à envisager afin d'obtenir des voies moins larges et une sortie plus orthogonale sur la RD 17.
- le second scénario consisterait en la création d'un giratoire, jugé compatible au regard du trafic voie principale (RD 17) et voie secondaire (RD 194), surtout en heure de pointe pour l'insertion des véhicules. Ce giratoire permettrait également de simplifier d'autres carrefours sur l'itinéraire en reportant certains trafics sur celui-ci.

Compte-tenu des enjeux financiers très différents entre les deux solutions, M. MARTIN, sans exclure d'emblée la réalisation du giratoire, par ailleurs validé par ses services techniques, a souhaité qu'une expérimentation de la première solution soit menée sur la période du quatrième trimestre 2024.

Les enseignements tirés de cette expérimentation, qui feront l'objet d'une présentation publique, seront ensuite pris en compte pour la prise de décision finale.

Dans un premier temps, les modalités de l'expérimentation seront explicitées par la DRI aux seuls élus municipaux des communes de Prissé et Chevagny dans le courant du mois de septembre

La présentation complète réalisée par le bureau d'étude a été projetée au Conseil Municipal par M. MENNETRIER et les élus présents lors de la réunion ont répondu aux diverses questions des conseillers.

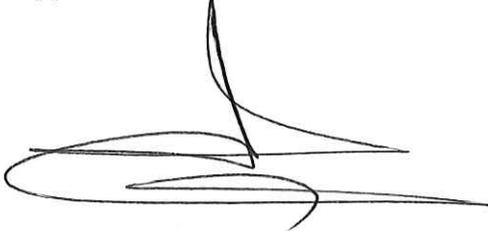
#### **INFORMATIONS**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Permis d'Aménager concernant le projet de lotissement aux Charmes, a été délivré au pétitionnaire.
  - Mme PICOD fait un retour sur la fête champêtre du 06-07 : malgré un temps particulièrement maussade, la fête s'est bien déroulée à l'abri de la nouvelle ombrière. Le repas et le feux d'artifices ont été appréciés par le nombreux public présent.
- Une nouvelle édition est prévue en 2025 dont la date a été fixée au 05-07-2025.
- L'application mobile IntraMuros ayant pour objet la diffusion des informations sur la Commune, sera effective à compter du 01-09. Cette interface sera alimentée et mise à jour par Mme DERRUAZ.
  - Inauguration de l'ombrière et de l'installation des panneaux photovoltaïques : samedi 21-09 à 10 h 30.

La prochaine réunion est prévue le lundi 9 septembre 2024, à 20 h.

#### **Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 septembre 2024.**

Le Maire,  
Philippe COMMERÇON



La secrétaire de séance,  
Muriel DERRUAZ

